

209/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2013  
 Reçu en préfecture le 01/10/2013  
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°097/2013-8.3 VOIRIE  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DES ARBRES



DEPARTEMENT

GARD

Séance du 30 SEPTEMBRE 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE

et le TRENTE SEPTEMBRE

à : 18 H 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Michel ANASTASY, Maire

**Présents :** Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT ; Robert GOURDOUZE ; adjoints ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Marc BONATO ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX ;

**Procuration :** /

**Absents :** Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Smail MECHEREF ; Michel PUIGREDO

Juana BELLON a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

**DENOMINATION DE VOIE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°086/2012 du 10 septembre 2012 relative à la dénomination de deux impasses et deux rues de la ZAC « la Treille et Fontagnac ».

La voie « Impasse Honorine » devient désormais « Rue Honorine » du fait qu'elle est appelée à être ouverte sur d'autres rues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et après un vote à main levée par treize voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la modification du nom de l'impassé Honorine qui devient « Rue Honorine ».

**PRECISE** que des plaques de numérotation, (adressage) seront prises en charge par la Commune.

Fait et Clos les jour, mois et an que d'autre part,

Le Maire  
 Michel ANASTASY



## NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	18	13

## DATE DE LA CONVOCATION

23 SEPTEMBRE 2013

## Date d'affichage

23 SEPTEMBRE 2013

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture

LE 01 OCTOBRE 2013

et publication

DU 01 OCTOBRE 2013

ou notification

du